

Pourquoi la réforme des retraites ne résoudra pas à elle seule le défi démographique du vieillissement



Elle en est une brique essentielle mais l'Etat devra faire face à des cohortes toujours plus nombreuses alliant à des degrés divers dépendance physique, cognitive et économique.

Avec Marc de
Basquiat

Lorsque tel ou tel ministre annonce avec fierté que la France a atteint l'équilibre des comptes sociaux, les démographes et économistes font leur mauvaise tête, n'y voyant qu'une embellie conjoncturelle temporaire. En effet, nos systèmes de retraites ont été conçus à une époque où on quittait l'entreprise à 65 ans pour vivre une petite dizaine d'années paisibles avant le grand départ. Depuis, on quitte la vie active plus tôt et on vit nettement plus longtemps. En 1900, la France recensait 100 centenaires. Cette année nous devrions passer le cap des 15.000, dont la vie de retraité est souvent plus longue que la vie professionnelle. La retraite n'est de facto plus ce qu'elle était.

On peut donc féliciter un gouvernement qui ose poser à plat cette équation économique impossible : comment équilibrer un système de retraites avec toujours moins de cotisants et une croissance continue du nombre des bénéficiaires ? Si l'Etat était une entreprise moderne confrontée à un tel défi, la première étape serait un projet « 5S », une remise en ordre du chantier. On ne saurait mieux l'illustrer qu'avec cette phrase de Charles Péguy : « L'ordre, et l'ordre seul, fait en définitive la liberté. Le désordre fait la servitude ». Eradiquer les 42 régimes spéciaux historiques de retraite n'est pas un sujet de débat. C'est une évidence.

Même si cette simplification attire l'attention, à rebours de la tendance française à inventer des solutions spécifiques pour une infinité de cas particuliers, le projet porté par Jean-Paul Delevoye va plus loin. Il s'agit d'instaurer ce que l'entreprise nomme un « standard », un processus unique et uniforme éliminant la variabilité qui, comme l'a démontré Peter Drucker, est « le premier ennemi de la performance ». La tension démographique nécessite une solution performante : un système universel, où chaque euro cotisé donne lieu au même nombre de points de retraite pour tous.

Un projet non exempt de fragilités

De nombreux obstacles se dressent inévitablement au cours d'un projet de standardisation. Les incompréhensions sont légitimes, pas les oppositions systématiques. Le gouvernement multiplie les concertations sur le terrain, espérant gagner les moins virulents et isoler les extrémistes. Parfait. Mais il s'engage aussi dans la voie de compromis qui fragilisent le standard. Par exemple, certains « trous de carrière » seront compensés, typiquement en cas de maternité, maladie, invalidité ou chômage. Des bonifications standardisées, dès le premier enfant (bravo) seront aussi accordées aux parents qui ont élevé des enfants au cours de leurs carrières, accordées principalement aux femmes. Ouvrir ainsi le guichet de la distribution de points gratuits ou à prix discount paraît moralement légitime, mais constitue un risque pour la performance du système : parions que les élus sauront rivaliser d'inventivité dans les prochaines décennies pour multiplier les cas particuliers...

Le projet conserve également la notion de « minimum de retraite », pour les personnes « qui ont acquis tous leurs trimestres ». Cette logique orthogonale au standard d'un régime à points constitue un mélange des genres plus problématique. Elle nécessite une comptabilisation de la durée de cotisation, qui ne devrait logiquement pas intervenir dans un système de retraites à points. En théorie, chacun devrait pouvoir partir à la retraite lorsqu'il le souhaite, demandant à la caisse de retraite universelle le calcul actuariel de sa pension, fonction de ses cotisations passées et de son espérance de vie. Mais l'Etat se protège contre d'éventuelles stratégies d'optimisation permises par l'asymétrie d'information : il maintient une contrainte sur la durée de cotisation. Pour les personnes dont les carrières ont été particulièrement hachées, ces règles peuvent créer des situations compliquées.

Une autre approche consisterait à juxtaposer une solidarité universelle financée par l'impôt et non les cotisations, garantissant un socle de revenu de quelques 500 euros par mois à partir de 65 ans (une sorte d'ASPA réduite et généralisée), à laquelle s'ajouterait le système de retraite à points universel, dépendant strictement et simplement des cotisations antérieures. Cette solidarité universelle disjointe et cumulative permettrait d'éliminer du système assurantiel une bonne partie de ce qui fragilise sa performance : notion de minimum de retraite, compensation de trous de carrière, etc.

Le double mur de la dépendance

Les idées ne manquent pas, mais il faut faire un tour sur le terrain (démarche « Gemba » en entreprise) pour comprendre ce que vivent les principaux intéressés. De fait, le rapport remis cette semaine par Myriam El Khomri montre les grandes difficultés qui nous attendent pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie. La question de la dépendance est probablement le prochain grand enjeu de notre génération. Sécuriser les ressources financières des retraités est nécessaire, mais pour leur offrir quelles conditions d'existence ?

Le schéma ci-dessous combine l'origine des ressources financières de nos aînés et leurs modalités de vie.

□

Le système universel de retraite actuellement en débat ne traite pas (par définition) des personnes les plus fragiles, qui n'atteindront jamais le nombre minimal de trimestres de cotisations. Il est (à juste titre) indépendant des systèmes de retraite complémentaires, qui fonctionnent par capitalisation. Il ne prend pas en compte (heureusement) le fait que certains retraités sont propriétaires d'un patrimoine immobilier qu'ils utilisent ou mettent en location. Il ne traite pas de la difficile question des aidants familiaux, ni du placement en établissement des personnes dont les capacités physiques ou cognitives ne permettent plus la vie autonome.

La réforme des retraites contribue de fait à un vaste chantier dont l'enjeu interroge fortement les valeurs de notre civilisation. Le rapport El Khomri évoque le recrutement en masse par les Ehpad de personnels « venus de pays de piété filiale : Philippines, Sri Lanka, Madagascar ». Pendant ce temps, l'Allemagne exporte certains de ses anciens dans des établissements spécialisés en Pologne. La modernisation du système de retraite par répartition français est une urgence économique. Mettons-le en œuvre rapidement, avant d'aborder d'autres facettes autrement plus sensibles de la réflexion sur le « bien vieillir en France ».